

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

PBV Vérifier au prononcé

Session de fonds 2016 de
la Commission du désarmement des Nations-Unies
4-22 avril 2016

Allocution de S.E. M. Omar Hilale

Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies à New York
au titre du Débat général

New York, 5 avril 2016

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour diriger les travaux de cette Commission et vous assurer de notre pleine et entière coopération. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur le distingué Représentant Permanent du Sénégal pour ses efforts louables qui ont permis à la Commission d'adopter l'ordre du jour de son cycle triennal.

Je saisis cette occasion pour remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour sa déclaration devant notre Commission.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.

Monsieur le Président,

Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la détérioration de la sécurité internationale et l'exacerbation de la menace terroriste, en particulier au Moyen-Orient et dans l'espace Sahélo-saharien. La situation est également caractérisée par une léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire et l'absence de progrès réels vers l'élimination des armes nucléaires.

Nous demeurons convaincus que les armes nucléaires, et toutes les armes de destruction massive (ADM), ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans le dialogue, le respect mutuel et l'élaboration de partenariats économiques favorisant un développement humain juste et durable.

Monsieur le Président,

Le désarmement nucléaire demeure la haute priorité en vue de réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et un désarmement total et complet internationalement vérifiables.

Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires qui demeurent les seules ADM à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction par le biais d'un instrument contraignant. Les conséquences irréversibles de tout usage d'armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc réaffirme son attachement au TNP comme instrument clé pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiale. Le Royaume considère qu'il est impératif que les dispositions du TNP soient respectées par tous les États. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la concrétisation des objectifs du Traité, à savoir l'instauration d'un monde exempté d'armes nucléaires.

Devant l'échec de la Conférence d'examen de 2015 et l'absence de progrès substantiel dans la mise en œuvre des mesures agréées, nous estimons que, malgré les efforts fournis, nous demeurons loin du déclenchement d'un processus de désarmement menant à un monde sans armes nucléaires.

Nous partageons la vision que le désarmement est un processus progressif. En même temps, la notion de processus requiert une approche générale qui consiste en un objectif commun claire, en des étapes liées entre elles et des réductions substantielles de façon à favoriser des avancées irréversibles. Un tel processus devra également être transparent et internationalement vérifiable.

La cessation de toute modernisation des arsenaux nucléaires et la réduction de leur rôle dans les doctrines de défense ainsi que des assurances de sécurité négatives aux États non dotés parties au TNP constitueraient des mesures de confiance dans un tel processus de désarmement.

L'interdiction des essais nucléaires devrait également être irréversible et vérifiable. Ceci ne serait possible qu'avec l'entrée en vigueur du CTBT et son universalisation. Le Maroc réitère à cet égard son appel à tous les États, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président,

Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël.

Il est regrettable que la Conférence d'examen du TNP n'ait pas pu prendre des décisions pour faire avancer les efforts internationaux visant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres ADM au Moyen Orient en application de la résolution de 1995. Une Conférence internationale sur cette question pourrait présenter une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive et renforcer la paix et la sécurité régionales. Le dialogue devrait se poursuivre afin de réaliser cet objectif.

Monsieur le Président,

Le Maroc demeure profondément convaincu de la pertinence des mécanismes et de sécurité internationale. La mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe, impérativement, par l'efficacité des mécanismes onusiens de désarmement, qui reste tributaire de la volonté politique des États et le respect des obligations et des engagements pris.

Depuis sa création, la Conférence du désarmement (CD) a servi de forum de négociation multilatérale en matière de désarmement. Cependant, la léthargie dans laquelle s'est confinée la CD, depuis plus d'une décennie, contraste avec l'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires qui confrontent le monde et compromettent l'ultime objectif ultime recherché, à savoir un désarmement général et complet. Nous partageons le constat que les problèmes de la CD qui semblent tenir à des questions de forme étaient en réalité de nature politique.

Dans le même ordre d'idée, la Première Commission est appelée à poursuivre les discussions sur les moyens à même de renforcer l'efficacité de son travail. Notre délégation qui a soumis plusieurs propositions, à cet égard, continuera à contribuer activement à cet effort collectif.

Monsieur le Président,

Le Maroc regrette l'incapacité de la Commission du désarmement à se mettre d'accord sur des recommandations depuis 1999.

Les États Membres devront faire preuve de flexibilité et de volonté politique pour faciliter des accords au sein de la Commission. Nous devrions tous prendre avantage du mandat délibératif de la Commission pour examiner toutes les propositions en matière de désarmement. Aucune approche ou démarche ne devrait être exclue de l'examen car c'est cela, pour nous, l'esprit du mandat de la Commission.

Le Maroc, qui préside le Groupe de travail sur les «Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques» se félicite de l'esprit qui a régné lors de la session de fond de 2015 et ne ménagera aucun effort pour faciliter un accord sur des recommandations avec le soutien et la coopération de tous les États Membres.

Monsieur le Président,

Notre délégation reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et à relancer le processus de désarmement. Le Maroc demeure toutefois fermement attaché à l'intégrité et au mandat de la Conférence du Désarmement.

Dans ce contexte, le Maroc se félicite de la tenue de la première session de fond du Groupe de travail sur la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cette session spéciale devrait établir un diagnostic général des mécanismes onusiens en charge du désarmement, s'accorder sur des solutions aux problèmes systémiques de ces mécanismes et renforcer l'efficacité de leurs modes de fonctionnement.

La Session spéciale devrait également évaluer la mise en œuvre des priorités établies par la Session Spéciale de 1978 et renouveler et renforcer le consensus universel sur les questions de désarmement. Un consensus renouvelé en matière de désarmement devrait prendre en compte aussi bien les développements depuis 1978, y compris l'extension indéfinie du TNP, que la nécessité de renforcer les instruments juridiques pertinents et l'existence d'Etats possédant l'arme nucléaire et n'ayant accepté aucune obligation juridique en matière de désarmement.

Monsieur le Président,

Toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandent aux Etats membres d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission. La résolution 68 de la 70ème session de l'AG encourage une revitalisation des travaux de la Commission au cours du cycle triennal actuel et souligne que les débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission du désarmement doivent être ciblés et viser l'obtention de résultats concrets.

La délégation du Maroc invite les Etats membres à multiplier les efforts afin de d'améliorer le fonctionnement de la Commission. et vous propose, Monsieur le Président, de poursuivre le dialogue pendant les deux sessions du cycle sur deux questions : l'identification de thématiques plus précises qui seraient examinées lors des prochains cycles par la Commission et les moyens de renforcer l'efficacité de la Commission.

A cet effet, notre délégation vous propose d'examiner la possibilité d'un futur Ordre du jour de trois points :

- 1- désarmement nucléaire : avec des sous thématiques précises.
- 2- armes conventionnelles
- 3- un troisième point portant sur une nouvelle thématique.

En plus des discussions lors de la présente session, vous pourriez examiner, Monsieur le président, la possibilité de désigner un facilitateur pour vous assister dans la poursuite des consultations d'ici à la session de 2017.

Je vous remercie.

★ ★ ★